



Genève, le 8 mai 2019

Le Conseil d'Etat

2089-2019

Département fédéral de l'intérieur
Monsieur Alain Berset
Conseiller fédéral
Inselgasse 1
3003 Berne

Concerne : modification de l'ordonnance sur la déclaration des fourrures

Monsieur le Conseiller fédéral,

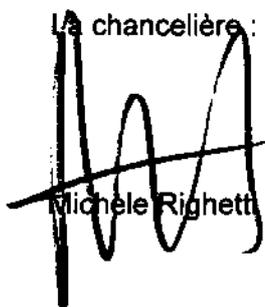
Nous avons pris bonne connaissance de votre courrier du 8 février 2019, relatif à l'objet cité sous rubrique, dont le contenu a retenu toute notre attention.

Notre Conseil salue le projet de modification de l'ordonnance sur la déclaration des fourrures tel que proposé, celui-ci allant dans le sens d'une meilleure information pour les consommateurs sur l'authenticité, la provenance et le mode d'élevage des produits.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Righetti

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à : (via mail) vernehmlassungen@blv.admin.ch